

LA FERRIERE

(Près de Château Renault)

DIMANCHE 09 Avril 2017

10ème Trail des Ferrillons

<http://traildesferrillons.sitew.fr>

RECOMPENSES

12kms Coupe et lot aux 3 premiers (H&F) et coupes au premier de chaque catégorie (C. J .S : V1.V2.V3.V4), récompense à chacun.

22kms Coupe et lot aux 3 premiers (H&F) et coupes au 1 premier de chaque catégorie (J.S : V1.V2.V3.V4), récompenses a chacun.

Lots au club ou association le/la plus représenté(e) sur les deux courses confondues.

Tirage des dossards : Tombola sur l'arrivée des courses 12kms et 22kms

DEPART DES COURSES :

9h45 :12kms
(course nature sur 97% chemins, dont 60% en forêt) 10h :22kms
11h :800m et 150m

BULLETIN D'INSCRIPTION

NomPrénom..... sexe.....Adresse..... Année de naissance.....
Club ou association.....
Catégorie..... Licencié : Oui / Non N° licence FFA.....Date.....(si autre licence, laquelle)
Fédération : FFA ou FFPM, FF tri avec mention « Athlétisme »
Les non licenciés devront signer l'attestation suivante :
Je déclare avoir en ma possession un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (datant de moins de 1an) et joindre obligatoirement la photocopie à l'inscription conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999.
A.....Le.....Signature..... (ou pour les mineurs, signature du représentant légal)

<u>EPREUVE CHOISIE :</u>	800m Gratuit	12kms (à partir de 16 ans) 8€ 50	22kms (à partir de 18 ans) 9€ 50
---------------------------------	-------------------------------	---	---

Majoration de 1€ pour les engagements enregistrés sur place, le dimanche 09 Avril.

RAVITAILLEMENT : Un seul poste sur le parcours des 12 kms (6ème km) et deux pour les 22kms (9ème et 17ème km).

Il est rappelé qu'un trail se court en autosuffisance, vous devez donc prévoir votre propre ravitaillement.

Responsabilité individuelle accidents : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la SMACL assurances.

En cas d'inscription à l'avance, les droits d'engagements seront à régler en même temps que l'envoi des inscriptions avant le jeudi 06 avril 2017, par chèque libellé à l'ordre de : L'ASSOCIATION DES FOULEES ET DES LOISIRS DE LA FERRIERE, adressé à Mr LAVAINÉ RENE, 2 rue de Tours 37110 LA FERRIERE tel : 02 47 56 33 40 / 06 48 80 06 84 ou 02 47 56 33 48

(Clôture des inscriptions 10min avant le départ de chaque course).

Droit à l'image :

J'autorise expressément les organisateurs de(s)....., ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation au(x), sur tous supports, y compris les documents promotionnel au(x), le site Internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.